

Contrats agri-environnementaux : les mesures 2018 en un clin d'œil

Mars 2018

Saisissez l'opportunité des MAEC

En souscrivant à l'une ou plusieurs mesures sur des parcelles éligibles, vous :

- > valorisez les bonnes pratiques que vous avez déjà mises en place,
- > améliorez la biodiversité,
- > participez à l'aménagement du territoire pour la chasse,
- > contribuez à la réduction des produits phytosanitaires et à une meilleure qualité de l'eau.

**Déposez votre demande
d'aide avec votre dossier PAC
avant le 15 mai 2018.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), les Conseils régionaux mettent en place un nouveau cadrage pour les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).

L'Etat et les Agences de l'Eau ont défini des zones prioritaires en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion. Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu spécifique de leur territoire. Sur le département de la Somme, 19 structures se sont portées «opérateur» selon les zonages définis (cf carte).

Les opérateurs proposent un certain nombre de mesures : «herbe», «grandes cultures», «entretien du paysage», «mesures système d'exploitation».

Public concerné :

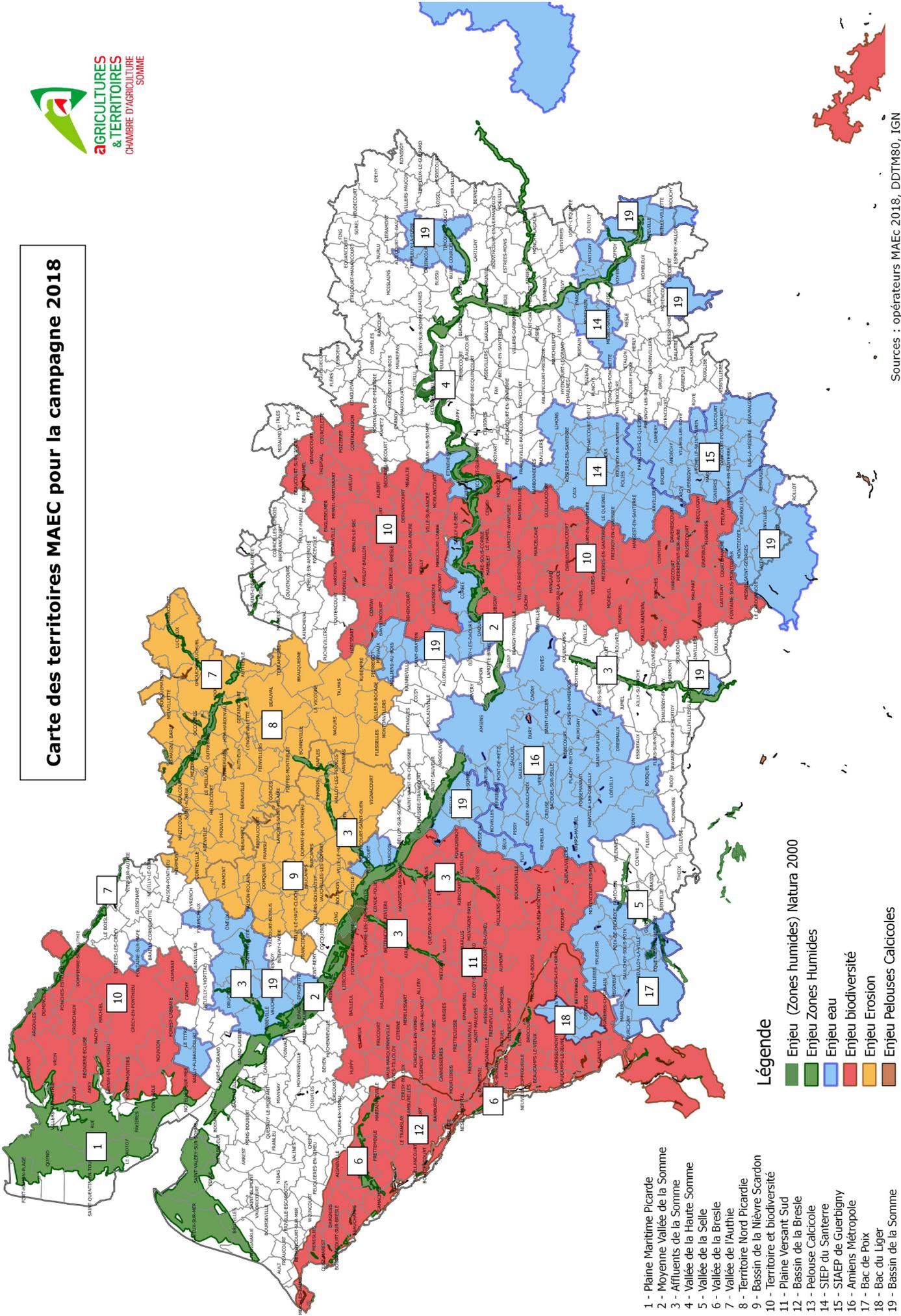
Tout exploitant agricole (sans limite d'âge) peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés (voir carte). Pour les sociétés agricoles, il faut qu'il y ait au minimum un associé exploitant.

Durée de l'engagement :

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle pour 5 ans.



Carte des territoires MAEC pour la campagne 2018



Mesure par enjeux et par territoires

Code	Mesures «enjeu eau»	Montant	SIEP du SANTERRE	Guebigny	Amiens Métropole	Liger	Poix	Bassin de la Somme
GC01	Absence de traitement herbicide	156 €/ha	X			X	X	
GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures)	308 €/ha	X		X	X	X	X
LG02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (culture légumière)	341 €/ha						X
GC03	Réduction IFT phytosanitaires : 40 % Herbicides	95 €/ha	X	X		X	X	
GC04	Réduction IFT phytosanitaires 50 % HH	130 €/ha	X	X	X	X	X	X
GC05	Réduction IFT phytosanitaires hors herbicides sur grandes cultures avec plus de 30 % de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel	82€/ha			X			
GC06	Réduction Réduction IFT phytosanitaires 50 % HH et 40 % H	217€/ha			X			X
GC23	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H	54 €/ha	X	X				
GC24	Réduction IFT phytosanitaires : 35 % HH	71 €/ha	X	X	X			
GC26	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H et -35% HH	117 €/ha	X	X	X			X
LG26	Réduction IFT phytosanitaires : 30 % H et 35 % HH (légumes)	142 €/ha						X
GC28	Réduction IFT phytosanitaires : 50 % HH et 30% H	176 €/ha	X			X	X	
GC30	Réduction IFT phytosanitaires : 40 % H et 35% HH	158 €/ha	X			X	X	
GC12	Lutte biologique et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % Herbicide	122 €/ha		X				
GC41	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % H	208 €/ha	X					X
GC42	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30 % H et 35% HH	271 €/ha	X					X
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56 €/ha			X	X	X	X
HE15	Retard de fauche après le 1 juin	95 €/ha			X	X	X	X
HE35	Création et maintien d'un couvert herbacé avec retard de fauche après le 1er juin	450 €/ha	X		X	X	X	
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé (remise en prairie)	447 €/ha	X	X	X	X	X	X
SPM1	Systèmes Polyculture-élevage «Dominante Elevage» - Maintien	123 €/ha			X	X	X	
SPE1	Opération systèmes polyculture élevage d'herbivores «dominante élevage» évolution	153 €/ha					X	
SGC3	Système Grandes Cultures adaptée aux zones à forte proportion de cultures légumières ou industrielles	189 €/ha						X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	600 €/ha	X	X	X	X	X	X
HE52	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	160 €/ha		X	X			X
HA02	Entretien de haies	0,36 €/ml	X	X	X	X	X	X
AR01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,96 €/arbre		X				
PE01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau	81 €/mare				X	X	
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha		X				
TL01	Entretien mécanique de talus enherbés	0,42 €/ml		X				

Code	Mesures à enjeu «érosion»	Montant	Nievre Scardon	BV Nord Picardie
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56 €/ha	X	X
HE15	Retard de fauche (après le 1 ^{er} juin)	95 €/ha	X	X
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447 €/ha	X	X
HE35	Création et maintien d'un couvert herbacé avec retard de fauche (après le 1 ^{er} juin)	450 €/ha	X	X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha	X	X
HE52	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	160 €/ha	X	X
HA02	Entretien de haies	0.36 €/ha	X	X
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha	X	X
SGN1	Systèmes Grandes Cultures niveau 1	122 €/ha	X	X
GC40	Conversion au semis direct sous couvert	163 €/ha	X	X

Code	Mesures à enjeu «Biodiversité»	Montant	Territoire et biodiversité	Plaine	Bassin de la Bresle
HE01	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	103 €/ha/an	X		X
HE06	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56 €/ha/an	X		X
HE08	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2) et absence de fertilisation azotée	159 €/ha/an	X		X
HE16	Retard de fauche (après le 10 juin)	146 €/ha/an	X	X	X
HE18	Retard de fauche (après le 25 juin)	222 €/ha/an	X	X	
HE20	Retard de fauche (après le 10 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	249 €/ha/an	X		X
HE22	Retard de fauche (après le 25 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	326 €/ha/an	X		
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447 €/ha/an	X	X	X
HE31	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence totale de fertilisation azotée	450 €/ha/an	X	X	
HE38	Reconversion de grandes cultures en prairies avec retard de fauche (après le 25 juin)	450 €/ha/an			X
HE51	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha/an	X	X	X
GC04	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements hors herbicides de 50 %	130 €/ha/an	X		
GC40	Conversion au semis direct sous couvert	163 €/ha/an	X	X	
HA02	Entretien de haies sur les 2 cotes	0.36 €/ml/an	X	X	X
AR01	Entretien d'arbres et alignement d'arbres	3,96 €/arbre/an		X	X
BO01	Entretien de bosquets	145 €/ha/an		X	
HE 95	Entretien de bandes refuges sur prairies	0,49 €/ml/an		X	
PE01	Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau	81 €/mare/an	X	X	X
RI01	Entretien de ripisylve	1,01 €/ml/an		X	
SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	116 €/ha/an	X		

code	Mesures à enjeu Zones Humides	Montant	Plaine Maritime Picarde	Moyenne Vallée de la Somme	Affluents Somme	Haute Somme	Selle N2000	Vallée Bresle (N2000 et Zones Humides)	Authie N2000 et ZH
HE16	Retard de fauche au 10 juin (retard 25j)	146€/ha/an	X	X	X				X
HE18	Retard de fauche au 25 juin	222€/ha/an		X	X	X	X		X
HE 20	Retard de fauche au 25 juin absence de fertilisation azotée	249€/ha/an					X	X	x
HE22	Retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	326€/ha/an	X	X		X	X		X
HE38	Reconversion en prairies avec retard de fauche après le 25 juin	450€/ha/an	x	x	X	x	x	x	
HE42	Reconversion en prairies et retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	450€/ha/an		x	x	x	x		x
HE05	Gestion des prairies pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an)	56€/ha/an	X	X	X				X
HE06	Gestion des prairies pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56€/ha/an				x	x	x	
HE07	Gestion des prairies pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	159€/ha/an	X	X	X				X
HE08	Gestion des prairies pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	159€/ha/an				x	x	x	
HE72	Lutte contre les joncs et les iris sur prairies humides pâturées (ajustement de la pression de pâturage, abs de fertilisation, maintien de l'ouverture)	375€/ha/an	x						
HE01	Absence de fertilisation azotée	103€/ha/an						x	
HE30	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447€/ha/an	x	x	x	x	x	x	x
ZH01	Gestion des prairies humides	120€/ha/an	x	X	X	X	x	x	X
ZH02	Gestion des prairies humides pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,6 à 1,2 UGB/ha/an)	176€/ha/an	x	X	X				X
ZH03	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée	223€/ha/an	x						
ZH04	Gestion des prairies humides pâturées, ajustement de la pression de pâturage i (0,6 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	279€/ha/an	x	X	X				X
ZH08	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291€/ha/an		x	X	X	x	x	
ZH12	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	395€/ha/an		x	x	x	x	x	x
ZH13	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha)	176€/ha/an				x	x	x	
ZH14	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée avec ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha) et absence de fertilisation	279€/ha/an				x	x	x	
HA02	Entretien de haies (2 cotés)	0,36 €/ml/an	X	x	x	x	x	x	X
AR01	Entretien d'arbres isolés ou en alignements (liste éligibles)	3,96 €/arbre/an	X					x	x
FO01	Entretien de fossés et de rigoles (non gérés par l'ASA)	1,29€/ml/an	X						
PE01	Restauration et entretien de mares et plans d'eau (en zones humides)	81€/mare/an	x					x	

Code	Mesures à enjeu pelouses calcicoles	Montant
HE55	Entretien de pelouses et landes par pâturage annuel	178 €/ha
HE56	Entretien de pelouses et landes par pâturage 3 années sur 5	156 €/ha
HE57	Entretien de pelouses et landes par pâturage 4 années sur 5	167 €/ha
HE68	Réouverture et entretien par pâturage de pelouses et landes en déprise	385 €/ha
HE22	Entretien par fauche de pelouses et landes	326 €/ha
E66	Réouverture et entretien par fauche de pelouses et landes en déprise	450 €/ha

CONTACTS - ANIMATION MAEC :

Chambre d'agriculture de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

> Maryse MAGNIEZ - m.magniez@somme.chambagri.fr

> Alexandre EECKHOUT - a.eeckhout@somme.chambagri.fr

Tél. 03 22 93 51 20

LES OPERATEURS PAR TERRITOIRE :

Territoire	Contact	Coordonnées
SIEP du Santerre	Marine JOSSE	animatrice-siepdusanterre@orange.fr
SIAEP du Guerbigny	Aude BRUNIAUX	audesiaep@orange.fr
Bassin de la Somme	Mélanie LECLAIRE	m.leclaire@ameva.org
BAC de Poix et Liger	Clément ROUE	clement.roue@cc2so.fr
BAC Amiens Métropole	Olivier CREPIN	o.crepin@amiens-metropole.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Territoire Nord Picardie	Emilie DORGE	emilie.dorge@cctnp.fr
Bassin de la Nièvre Scardon	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Territoire et biodiversité	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr
Plaine Versant Sud	Maryse MAGNIEZ Anthony DANESIN	m.magniez@somme.chambagri.fr adanesin@fds80.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Vallée de l'Authie	Elisabeth BILLET	e.billet@eptb-authie.fr
Vallée de la Haute Somme	Virginie SENE	v.sene@ameva.org
Vallée de la Somme	Sophie GUEGAN	sguegan@somme.fr
Plaine Maritime Picarde	Matthieu FRANQUIN	matthieufanquin@baiedesomme.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Pelouses calcicoles	Clémentine COUTEAUX	c.couteaux@conservatoirepicardie.org